

Ce lexique a été réalisé avec des définitions inédites et avec des définitions empruntées aux références suivantes :

- *Le dictionnaire de la participation,*

<http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/1036>

- *Le grand dictionnaire terminologique,*

<http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>

Cyberdémocratie/ démocratie numérique : Ensemble des dispositifs et procédures mobilisant les technologies de l'information et de la communication en vue de favoriser la participation des citoyens au contrôle, à la discussion ou à l'élaboration des décisions publiques.

Droit postmoderne : Droit caractérisé par un bouleversement du cadre juridique classique, un passage de l'État moderne à État postmoderne. Cela se manifeste par l'entrée dans le processus normatif de nouvelles formes d'organisations. Le droit postmoderne présente une grande complexité : il se démarque par une grande diversité d'acteurs qui vont participer à l'élaboration de la règle de droit.

Gouvernance environnementale : La gouvernance environnementale désigne un processus de négociation et de décision à visée normative qui cherchant à s'inscrire dans les transformations du contexte général d'action collective, favorise des interactions négociées entre une pluralité d'acteurs (autorités publiques, groupes organisés, acteurs du marché, société civile) concernés par la régulation d'un problème commun. La gouvernance est fondée sur une coopération élargie, plus horizontale que hiérarchique, plus conventionnelle ou contractuelle que réglementaire.

Management public : Le management public est la mise en œuvre de méthodes et de techniques visant à développer le pilotage de la décision publique. Il représente un champ d'études, d'expériences et de références pour l'amélioration de la performance des organisations publiques. Il contribue à la modernisation et la relégitimation de ces organisations après plusieurs décennies de remise en question de leur efficacité, voire de leur existence, par les approches néo-libérales provenant de la culture administrative anglo-saxonne.

Paradigme : Le paradigme est un ensemble de repères, c'est une représentation du monde, une manière de voir les choses. En tant que modèle concret, le paradigme guide les activités humaines et leur sert de référence.

Partie prenante : La norme ISO 9000 définit une partie prenante comme « une personne ou un groupe de personnes ayant un intérêt dans le fonctionnement ou le succès d'un organisme ».

Processus normatif : Ensemble des étapes de la procédure de l'élaboration de la norme juridique (lois et règlements).

Serious games : Application informatique qui combine une intention sérieuse de type pédagogique, informatif, communicationnel, idéologique, avec un environnement d'apprentissage prenant la forme d'un jeu vidéo, afin de transmettre un savoir pratique ou de sensibiliser à un enjeu social.

Wiki planification : Élaboration de projets d'aménagement par un wiki qui est un espace numérique de travail et de recherche collaboratif.